

Arrivé le

29 AVR. 2019



Original pour suite à donner : IB

Copie : SI, L> SSF

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
des territoires
Service prospective, urbanisme et risques

Secrétariat de la CDPENAF
Courriel : ddt-cdpnaf84@vaucluse.gouv.fr

Affaire suivie par : François DI BETTA
Tél : 04 88 17 82 94

Avignon, le

23 AVR. 2019

Le Préfet

à

Monsieur le Maire
de Monteux

Objet : Avis de la CDPENAF relatif au projet de révision allégée du PLU de Monteux

Conformément à l'article L. 151-13 du code de l'urbanisme, vous avez soumis à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de Vaucluse, le projet de révision à modalités allégées du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

Le projet a pour objet la création Chemin de Talaud d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) afin d'autoriser sur le stand de tir existant l'aménagement d'un pas de tir à 200 m et un parking.

La commission se prononce par avis simple au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui lui est assigné.

La CDPENAF de Vaucluse s'est réunie le 16 avril 2019 et a émis un **avis favorable** à la création de ce STECAL « Nst ».

La commission demande à ce que soient précisées les conditions de hauteur des constructions admises. Elle rappelle par ailleurs la nécessaire mise en place d'une haie végétale sur le périmètre de cet équipement.

Pour le préfet et par délégation,
l'adjoint du cheffe du Service Prospective, Urbanisme et Risques (SPUR)
de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse,
président de séance,

Laurent LEVRIER

Copies à : M. le sous-préfet de Carpentras - SPUR/DSAF/Dossier et chrono